

*Permettre le transit des poissons et des sédiments
Replacer la rivière dans son talweg naturel
Développer les écosystèmes : zones humides, marais,
rivière et ripisylve
Répondre à la réglementation*



Existant



Projet



**Syndicat intercommunal de la
Vallée de la Brèche**

354 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ
03-44-50-37-08 - sivbreche@gmail.com

Maitre d'ouvrage

Rétablissement de la continuité écologique de la rivière Brèche au moulin de Sailleville à Laigneville (60)



Avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine Normandie



Maitre d'œuvre: Atelier d'Ecologie Urbaine
9 av Philippe Auguste - 75011 Paris - www.aeuconseil.com

Le moulin de Sailleville : historique

Le moulin a accueilli une activité industrielle dès 1816. Au fil du temps: fabrication de crayons, de tubes de porte-mines, puis de pièces détachées, de tresses en coton. Devient une blanchisserie industrielle jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Un lavoir était présent en rive gauche.



Le moulin devient ensuite un site de pêche à la truite connu sous le nom de B.I.B avec des étangs au sud du Moulin et une production d'électricité assurée par trois turbines à axe vertical. Depuis les années 1990, les vannages et turbines ne sont plus fonctionnels créant un risque de rupture sur l'un des biefs.

Le moulin et la Brèche aujourd'hui

Constat

Une rivière profondément modifiée, dans son tracé et son profil hydrologique.

Les ouvrages liés au moulin sont infranchissables pour les poissons (truite, anguille) et les sédiments.

Le tracé et les profils hydrologiques favorisent un fort envasement en amont et une faible qualité écologique sur un linéaire dépassant 1km autour du moulin.

En l'absence d'usage des ouvrages, le scénario d'effacement a été retenu.



Enjeux du projet

1- Rétablir un transit sédimentaire et le bon passage de la faune

=> **Obligation réglementaire** - La Brèche (1^{ère} catégorie piscicole) classée en liste 2 - article L214-17 du Code de l'Environnement => vise à rétablir la continuité écologique du cours d'eau.

L'ensemble des ouvrages présents sur le cours d'eau (seuils, vannes ou barrage) doivent être aménagés pour assurer le **transit sédimentaire** et le **passage de la faune piscicole**: échéance réglementaire fixée à fin 2017.

2- Remettre la rivière dans son bassin versant originel

3- Restaurer les milieux écologiques liés à la rivière: zone humide, marais, ripisylve

Etudes préalables – 2013-2016

D'importantes études ont été nécessaires pour connaître le site et la rivière: richesses et points noirs, potentialités, mode de fonctionnement. Différents volets ont été étudiés: hydraulique, bathymétrie, topographie 3D, géologie, hydrogéologie, géomorphologie, pollution vases et sol, biodiversité.



Projet – 2017

1- Création d'un nouveau lit.

La Brèche empruntera à nouveau le talweg (point bas) naturellement existant.

Dimensions, profils et calages 3D sont définis à partir d'une modélisation hydraulique.

2- Conservation de l'ancien ru de Soutraine

Reconnu comme un milieu sensible et de qualité lors des études faunes flores et hydrogéologiques, ce petit ru est préservé.

3- Comblement de l'ancien lit (bief) et basculement des eaux

Les déblais générés par la création du nouveau lit sont mis en stock sur place (merlon). Le basculement de l'eau de l'ancien lit vers le nouveau se fait progressivement, après une pêche de sauvegarde. L'ancien lit est alors comblé avec les déblais préalablement mis en stock.

4- Confinement des vases in situ

Les vases de l'ancien lit seront laissées en place et confinées avec soins par recouvrement.

5- Création d'un bras mort

Un bras toujours alimenté en eau viendra prendre place au droit de l'ancien lit. Il soutiendra en humidité ce secteur, préservant ainsi le marais voisin et les arbres existants. Ce bras mort deviendra une riche zone humide.

6- Déconnexion du moulin et de la rivière

Les eaux ne passeront plus dans le moulin. Les ouvrages extérieurs seront partiellement démontés pour rendre plus propre le site après travaux (intégration paysagère).

Des ouvrages en terres plantés viendront consolider et stabiliser l'aménagement.

7- Suppression des ouvrages autour du moulin

Ces ouvrages vétustes et dangereux sont sécurisés et en partie démontés.

8- Génie écologique sur le nouveau lit, ses berges et ses zones humides.

Le projet intègre des confortements de berges par techniques végétales, des enrochements, des plantations sur les berges du nouveau lit et dans le bras mort. L'idée est à la fois de développer des milieux variés, et d'implanter une flore diversifiée et locale sur des lieux ciblés. La végétalisation spontanée et le développement propre des écosystèmes humides fera ensuite le reste.

